

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 6 mai 2008 à 19 H15

APPROBATION ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la démarche et la procédure mise en œuvre.

- ⇒ Vu le code de l'environnement, titre II, livre 1^{er}, relatif à l'information et à la participation des citoyens ;
- ⇒ Vu la loi n°92-3 du 3 janvier sur l'eau ;
- ⇒ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 ;
- ⇒ Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.124-1 et suivants, et R.124-4 et suivants ;
- ⇒ Vu la délibération du 24 octobre 2007 approuvant le projet de zonage d'assainissement en préalable à l'enquête publique ;
- ⇒ Vu le rapport du commissaire enquêteur rendu suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 février 2008 au 8 mars 2008 ;
- ⇒ Considérant les conclusions favorables du commissaire enquêteur

Après en avoir délibéré, le conseil par 13 voix pour décide :

- d'approuver le zonage d'assainissement tel qu'il est annexé

Les autorisations d'urbanisme seront délivrées par le Maire au nom de la commune.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTEGRE

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier du 22 avril 2008 émanant de l'inspection d'académie et confirmant l'ouverture d'une classe supplémentaire à Favorney. Cette classe est principalement justifiée par l'arrivée d'environ 23 élèves de la commune de Provenchère. Elle sera localisée dans l'actuelle salle de CLIS et cette dernière sera installée au 1^{er} étage du bâtiment. Des travaux d'aménagement sont donc nécessaire dans les deux salles pour la prochaine rentrée.

Une réflexion devra être engagée avec le Maire de Provenchère concernant la convention et la participation de sa commune.

Il sera également impératif de renégocier les conditions d'accueil des enfants issus de communes non adhérentes au RPI.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confirmer l'engagement de la commune de Favorney sur la mise à disposition de locaux et d'équipements et la prise en charge des frais de fonctionnement relatifs à l'ouverture d'une classe à l'école primaire.

CORRESPONDANTS EN PREFECTURE

Le conseil municipal désigne les correspondants municipaux avec la Préfecture :

- Référent canicule : Jean-Charles REDOUTEY
- Correspondant défense : Amélie GARRET
- Correspondant pandémie grippale : Gérard BURNEY
- Destinataires Dialphone : François LAURENT, Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, Patrick POIRSON.

FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle que les commissions sont en place et qu'elles doivent fonctionner. Il ne faut pas hésiter à les réunir. Les priorités concernent l'assainissement et l'urbanisme

SITA – REFLEXION APRES INCENDIE

Monsieur le Maire relate le déroulement des événements survenus lors de l'incendie du samedi 26 avril sur le site du centre d'enfouissement. Il commente les informations portées à sa connaissance et notamment la version de l'exploitant du site transmise par fax. Il fait part de ses inquiétudes et tenait à en faire part au conseil municipal. Ce point sera évoqué lors de la prochaine Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à l'attribution des subventions aux associations suite aux demandes qui ont été formulées. Il souligne l'engagement de la commune à travers un effort financier conséquent renouvelé chaque année. Toutefois, et après discussion, le conseil décide de prioriser les subventions en tenant compte de la réalité du bilan de chaque association (finances, activités 2007 et prévision 2008).

La répartition des subventions attribuées aux associations est votée à l'unanimité comme suit :

Amicale du don du sang : 200 €	Club des fléchettes : 400 €
Lanterne magique : 1200 €	ES Faverney : 1600 €
Orchestre d'harmonie : 800 €	Amicale CPI la Lanterne : 550 €
Tennis club : 500 €	Amicale laïque : 4500 €
Pétanque favernéenne : ... 300 €	Judo club : 750 €
Les gavroches : 300 €	

TRAVAUX SALLE DES FETES

Monsieur le Maire précise que les travaux de la salle des fêtes ne seront pas achevés pour le début des festivités commençant le 7 mai. La salle ne sera pas libre avant début juin.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide d'approuver les avenants ayant pour objet l'exécution de travaux supplémentaires dans les travaux d'extension et de réhabilitation de la salle des fêtes.

Reprise des réseaux et fosse pour cuve à gaz	SARL JUSSEY BATIMENT	15 873,39 € HT
Mise en place cable électrique	SARL E.M.J	425,75 € HT
Suppression chauffe-eau électrique Alimentation chauffe-eau gaz Mise en place tube PE	SARL C.2.S	353,00 € HT
Fourniture et pose de doublage	SARL CLERC	188,37 € HT
Pose d'appliches supplémentaires sur façade cinéma	SARL E.M.J.	1185,00 € HT

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Dans le cadre d'évolution de carrière du secrétaire de mairie, il est envisagé la création d'un poste de rédacteur. Toutefois, faute de disposer de la totalité des informations à ce sujet, monsieur le Maire propose de reporter la décision à la prochaine réunion.

ATTRIBUTION DU MARCHE DESSERTE EXTERNE LOTISSEMENT ARTISANAL

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'entreprise retenue.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise S.A.S. HAEFELI-ZIMMERLIN pour un montant de 86 811,50€.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque la situation de Mme COSTA dont le contrat actuel arrive à expiration. Il ne peut être renouvelé dans les conditions aussi avantageuses. Néanmoins, Mme COSTA donne entière satisfaction dans les fonctions qui lui sont confiées. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner tout pouvoir au Maire pour négocier un nouveau contrat de travail sur la base d'une durée équivalente à 4/5 de temps.

Monsieur le Maire rappelle un courrier de la Préfecture demandant à chaque commune de lui soumettre dans les deux mois une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants parmi lesquels il choisira les membres de la commission des impôts. Après discussion, le conseil municipal élabore une liste de 24 personnes qui sera transmise à la Préfecture.

Monsieur le Maire fait état d'un accord intervenu entre les riverains concernés en vue de l'abattage d'un chêne situé en partie sur la propriété de Mr ANTRAGUE.

Suite à un courrier émanant d'une élève de l'institut de soins infirmiers de Vesoul, il est décidé de la rencontrer pour lui demander de présenter son projet.